



JO 2024



**« ALERTE : RESPONSABILITÉ
PÉNALE DES DE* ET DS* »**

Partout en France, dans l'ensemble des professions, le dialogue s'installe entre les organisations syndicales et les employeurs pour permettre que cet évènement international se déroule le mieux possible.

Pour la direction de La Poste, les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 sont un exercice de fuites de ses responsabilités.

S'agissant de la sécurité des biens et des personnes avec ses conséquences sur les conditions du travail, l'organisation du travail, ou sur le service public inhérent à la collecte, au traitement et la distribution du courrier/colis, La Poste nous répond par une fin de non-recevoir de fait :

- Pour la Direction Nationale, la réponse c'est : « voyez avec la direction régionale »
- Pour la Direction Régionale la réponse c'est : « ce sont les DE et les DS qui sont responsables »

En clair, c'est encore dans les établissements que les choses doivent se faire, mais bien-sûr sans moyens supplémentaires !

Sous couvert de laisser plus d'autonomie de gestion aux chefs d'établissements et leurs CODIR, La Poste transfère des responsabilités qui relèvent de l'employeur et de l'employeur seul.

La CGT FAPT d'Île de France alerte l'ensemble de nos collègues cadres de La Poste aussi bien à la BSCC qu'à la BGPN du risque accru d'être responsables pénalement en cas d'incidents dûs aux risques d'attentats ou autres sur la période.

Les enjeux vont bien au-delà d'une simple sanction ou dommages et intérêts.

Nous refusons que notre employeur, La Poste, se dédouane de son rôle de protection sur le dos des DE et DS alors que ceux-ci n'ont aucun moyen pour répondre aux risques encourus.

Depuis 24 mois, La CGT pose cette question dans les différentes instances dites de dialogue social. Nous ne pouvons plus attendre !!!



La CGT FAPT exige l'arrêt de toutes les réorganisations en cours afin de permettre une vraie prise en compte de l'impact des JO sur nos organisations et sur les risques réels encourus par les personnels et usagers ainsi que les biens.

Ce ne sont pas des E-formations que ne tiennent pas compte de la réalité de nos centres et des pseudos exercices d'alertes attentats fait dans l'urgence qui protégeront les agents, des intrusions violentes dans nos établissements.

***DE Directeur.trice.d'Etablissement *DS Directeur.trice.de Secteur**

C'est au Siège de La Poste, à commencer par notre PDG, de prendre ses responsabilités d'employeur pour assurer la protection de ses subordonné-e-s et des usagers et faire que la fête soit encore plus belle.

